



Note 4

Nouvelle Filière Fédérale 2013/2014

17 octobre 2013

EXAMEN ENTRAINEUR FEDERAL - EF

La nouvelle Filière Fédérale constituée de ses deux niveaux AF (et JAF) et EF est dorénavant opérationnelle.

La présente note permet de rappeler les finalités de cette filière de formation fédérale et les modalités d'obtention de son dernier niveau via l'examen EF.

Chaque candidat doit posséder les pré-requis suivants :

- Être Licencié FTTT, de la catégorie d'âge « Junior 2 » au minimum (pour suivre la formation), de la catégorie « Junior 3 » et majeur le jour de l'examen (pour l'examen).
- Posséder le diplôme d'Animateur (ou Jeune Animateur) Fédéral.
- Posséder le diplôme d'Arbitre Régional.
- Être ou avoir été classé 950 points (féminines) ou 1300 points (masculins) selon le sexe et qui équivaut à l'ancien classement (50)

Néanmoins des dérogations pourraient être obtenues selon les cas de figure suivants :

- Concernant le classement : une dérogation peut être accordée par la DTN si le candidat ne possède pas le classement minimal requis.
Une demande de motivation écrite soutenue par le référent régional (CTR) devant parvenir à Gilles CORBION (DTN adjoint chargée de la formation) au minimum 1 mois avant la date de présentation de l'examen.
- Concernant l'âge : une dérogation peut être accordée pour les candidats présentant l'examen dans leur 18^{ème} année (17 ans révolus), mais ne se verront décerner le diplôme qu'après leur majorité. Ceci afin de ne pas ralentir un processus de formation professionnelle vers le CQP ou le DEJEPS.
Une demande de motivation écrite soutenue par le référent régional (CTR) devant parvenir à Gilles CORBION (DTN adjoint chargée de la formation) au minimum 1 mois avant la date de présentation de l'examen.